



THE INVESTMENT FUNDS INSTITUTE OF CANADA
L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA

Par télécopieur au (613) 996-0830

**JOANNE DE LAURENTIIS
PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

Le 23 janvier 2009

M. Rob Wright
Sous-ministre des Finances
Ministère des Finances du Canada
Consultations et des communications
140 O'Connor Street
Ottawa, Ontario K1A 0G5

Monsieur Wright:

Objet: L'industrie des fonds d'investissement, partie prenante des marchés des capitaux

Je vous écris au nom de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) concernant une publicité récente sur les comptes d'épargne libres d'impôts (CELI). Les publicités faisaient référence aux institutions bancaires et aux coopératives de crédit comme étant des institutions qui offrent le CELI mais elles n'ont pas fait référence à l'industrie des fonds d'investissement et au rôle des conseillers financiers dans l'industrie canadienne des services financiers.

Les employés de l'IFIC ont travaillé activement avec le ministère des Finances et ensuite avec l'Agence de revenu du Canada au cours de l'année dernière afin de s'assurer d'un lancement réussi. Nous croyons que les fonds d'investissement deviendront l'un des choix prisés pour les détenteurs de CELI, malgré la crise financière internationale. Pour une contribution aussi modeste que 50\$ par mois, les fonds d'investissement permettent de diversifier et de faire des choix qui répondent aux profils de rendement et de risque. Les fonds d'investissement continuent de répondre à des profils d'investisseurs diversifiés dont les besoins et préférences changent à différentes étapes de leur vie.

Bien que les annonces indiquent clairement que les CELI peuvent être obtenus des institutions bancaires, des coopératives de crédit et d'autres fournisseurs de services financiers, les investisseurs qui doivent prendre la décision d'investir dans un CELI auraient avantage à discuter des implications fiscales du CELI et de les comparer avec les régimes enregistrés d'épargne retraite (REER). Nous considérons que cet aspect conseil peut être le mieux dispensé par les conseillers financiers qui ont la formation accréditée, comme ceux qui travaillent dans l'industrie canadienne des fonds d'investissement.

Nous reconnaissons que les annonces publicitaires télévisées n'avaient pas l'objectif de sous-évaluer l'industrie des fonds d'investissement, et nous comprenons que la campagne publicitaire se terminera sous peu. Si les annonces étaient reconduites ou réutilisées en imprimé ou dans tout autre média, nous vous demandons que les annonces utilisent des mots dans le genre : "parlez avec votre conseiller financier....".

De plus, afin d'élargir la connaissance des fonds d'investissement qui se rapproche de l'engagement du ministre des Finances de favoriser le marché canadien de capitaux et de sa volonté à promouvoir la littératie financière, nous apprécierions avoir l'opportunité de travailler avec le ministère des Finances afin d'effectuer la mise à jour de la page Web de notre industrie sur le site du ministère des Finances.

Nous anticipons discuter avec vous de ce sujet après le budget et la période post-budgétaire. Entretemps, nous vous invitons à communiquer avec Barbara Amsden (416-309-2323; bamsden@ific.ca) afin de discuter de la présente.

Salutations distinguées,

L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA



Cc: Kevin Wright

